

Heetch s'adapte à la législation française avec "La Base", le covoiturage courte distance

Heetch lance un nouveau service. Baptisé la Base, celui-ci doit permettre à la startup française de transport entre particuliers de renouer avec son ADN en offrant la possibilité à ses utilisateurs de partager des trajets courte-distance pour rentrer de leurs soirées.

Quelques mois après son assignation en justice pour *"complicité d'exercice illégal de la profession de taxi, de pratique commerciale trompeuse et d'organisation illégale d'un système de mise en relation de clients avec des chauffeurs non-professionnels"*, Heetch revient à la charge ! La startup, fondée en 2013 par Teddy Pellerin et Mathieu Jacob, annonce en effet le lancement d'un nouveau service appelé « La Base ».

» La base, c'est le retour aux fondamentaux de Heetch : le partage d'un trajet et d'un moment convivial «

Teddy Pellerin, cofondateur de Heetch

La "Base", c'est un service particulièrement destiné aux jeunes qui ne prennent pas forcément le taxi pour rentrer de soirée. Comment ça marche ? Le conducteur enregistre sur l'application l'adresse à laquelle il se rend et rentre ensuite le montant du trajet en rapport avec le nombre de kilomètre qu'il fera. L'application mettra en relation le conducteur et les éventuels passagers. En revanche, le conducteur ne pourra enregistrer sur la plateforme qu'un aller-retour par soirée selon un itinéraire précis.

Un retour à son ADN pour la plateforme de mobilité nocturne, qui avait dû suspendre son service en mars dernier, le temps de s'aligner sur la législation. Elle a depuis développé en parallèle de son offre de covoiturage une offre professionnelle de VTC, initialement active de 20 heures à 6 heures, puis, depuis fin août, également en journée.